



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – DECEMBRE 2021



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DATES 2021 DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 16 décembre

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch > **Politique** > **Conseil municipal** > **Séances**

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. **Le port du masque est obligatoire.** Si la situation sanitaire le permet, des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

DATES 2022 DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 20 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, 19 mai, 23 juin, 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre.

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 16 septembre 2021, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à l'octroi en 2022, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 740'000.- pour le financement du Bibliobus.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-, soit au même niveau que 2020.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à la reconduction, en 2022, de

la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :

- les investissements concernant les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF500'000.- ;
 - les investissements pour les applicatifs communaux du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF500'000.-.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, aux coûts publics des charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF7'400'000.-.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à la prorogation, en 2022, par le Fonds intercommunal de la subvention annuelle octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-, soit au même niveau que 2021.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à l'octroi en 2022, par le Fonds Intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.- en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abri.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à l'octroi en 2022, par le Fonds intercommunal à Pro Senectute, d'une subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.- en faveur de sa consultation sociale destinée aux aînés du canton.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à l'octroi d'un dépassement extraordinaire de CHF 31'150.- de l'enveloppe culturelle 2021.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de composer le Bureau du local de vote pour 2022 comme suit : M. Alan TORSELLETTI (Président) avec Mme Cécile FOURNIER (Vice-présidente) et M. René GISIGER (suppléant du Président) avec Mme Josiane CHAIGNAT (suppléante de la Vice-Présidente).
- ✓ **Décidé**, par 12 voix « pour », 4 absentions et 0 voix « contre », d'entrer en matière sur une proposition d'augmenter le nombre de cartes journalières CFF en 2022.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », deux abstentions et 0 voix « contre », d'inscrire au budget 2022 un abonnement CFF supplémentaire et, par huit voix « pour » contre sept voix en faveur du maintien du coût actuel et une voix en faveur d'un coût plus élevé, de fixer le prix de vente des cartes journalières de la commune à CHF 42.- dès 2022.

Lors de sa séance du 21 octobre 2021, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité **des membres présents**, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 15 septembre 2021 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2.2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres.
- ✓ **Voté**, par 17 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents les conclusions du rapport de la Commission des affaires sociales sur les subventions aux associations selon le budget 2021, qui attribue CHF 13'500.- à diverses associations actives à l'étranger et à Genève dans le domaine de l'aide sociale.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

ACTUALITES COMMUNALES

FETES DE FIN D'ANNEE ET FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale fermera ses portes, du vendredi 24 décembre 2021 inclus au dimanche 2 janvier 2022. Réouverture selon l'horaire normal, le lundi 3 janvier 2022.



**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUTES
ET TOUS !**



PLAQUETTE « INFOS PRATIQUES 2022-2023 » ET SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Aux entreprises et artisans de la commune

La commune met à jour sa brochure d'informations pratiques. Elle lance un appel aux artisans et entreprises qui souhaitent faire connaître leurs activités professionnelles aux habitants, ceci, afin de leur permettre de bénéficier, à proximité, de services utiles à leur vie quotidienne.

Dans le cadre de sa Charte du développement durable, la commune souhaite pouvoir donner aussi l'information sur les artisans et entreprises qui réparent et recyclent les objets, ou qui en louent, dans l'idée des plateformes *ge-repare.ch* et *ge-reutilise.ch* (que la commune pourrait éventuellement rejoindre).

Ces informations sont regroupées, avec toutes les infos utiles sur la commune, dans une brochure baptisée *Infos pratiques*. Elles sont reprises également sur notre site internet www.perly-certoux.ch > Vivre à Perly-Certoux > Entreprises.

Un courrier est adressé aux artisans et entreprises de la commune pour la mise à jour de leurs informations, mais, si vous ne l'avez pas reçu et que vous souhaitez figurer dans la brochure *Infos pratiques 2022-2023*, nous vous invitons à remplir le bulletin ci-dessous et à nous le retourner, complété, d'ici au **15 janvier 2022** à

Mairie de Perly-Certoux
« Infos pratiques »
route de Certoux 51
1258 – Perly-Certoux

Ou par e-mail à v.preti@perly-certoux.ch

✂.....

INFOS PRATIQUES 2022-2023 et SITE INTERNET WWW.PERLY-CERTOUX.CH

Domaine d'activité économique :

.....

Nom usuel de votre atelier/entreprise :

Ouvert* à : réparer recycler-proposer de la seconde main louer des objets

Autre spécificité de l'activité :

Personne de contact :

Adresse :

Téléphone : / Tél. portable :

E-mail : Site internet :

Ligne TPG et arrêt de bus le plus proche de votre entreprise :

*sans condition (de type reprise d'objets anciens contre achat d'objets neufs)

NOËL DANS LE VILLAGE

Il n'y aura pas de fête de l'Escalade cette année, mais, sauf contre-indication liée au virus, le Noël dans le Village aura lieu, ~~mardi 21 décembre 2021~~, la Chapelle St-Jean-Baptiste. Cette manifestation est co-organisée avec plusieurs institutions et associations communales, et est ouverte à toutes et tous. Ambiance chaleureuse garantie ! ANNULEE LE 28 NOVEMBRE 2021

NOËL DES SENIORS LE 17 DECEMBRE 2021

Chaque année à Noël, le Conseil administratif invite les Seniors de la commune à un repas de Noël. L'an dernier, les réunions étant impossibles, le repas de Noël avait été livré au domicile des Seniors, un geste très apprécié. Cette année, les Seniors pourront choisir s'ils préfèrent conserver la livraison du repas à domicile ou s'ils veulent à nouveau se réunir dans la salle communale, où une animation les attend. En espérant que la réunion soit possible !

ENVIRONNEMENT 2021

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets encombrants

Samedi 6 novembre

Exceptionnellement, sur appel:
tél. 022 777 17 74



Levée des déchets verts de jardin

Chaque lundi



Levées de verre

Mardi 30 novembre
Mardi 28 décembre



Levées de papiers et cartons

Mardi 30 novembre
Mardi 28 décembre

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.



Levée des déchets de cuisine

Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

Toutes les dates des levées dans votre dépliant des déchets 2021 ou sur www.perly-certoux.ch > Vivre à Perly-Certoux > Déchets

200 KG POUR LES 200 ANS DE LA COMMUNE : LE GESTE ZÉRO DÉCHETS DU MOIS



Où trouver votre p'tite poubelle verte ?

A la mairie !

La p'tite poubelle verte est remise aux nouveaux habitants avec un rouleau de sacs résistants.

Pour acheter des sacs, voyez dans votre commerce ou retrouvez une liste des magasins Zéro Déchet ainsi que de nombreux conseils et recettes sur le site :

www.zerowasteswitzerland.ch/geneve

La commune engage ses habitants dans un défi : parviendront-ils à réduire leur quantité annuelle de déchets incinérables à 200 kg en 2022, pour le Bicentenaire de la commune ?

Comme l'association Nouvelles Graines vous y engage, voici les astuces pour vous aider à trier vos déchets de cuisine, à l'aide de la p'tite poubelle verte.

Pourquoi trier ses déchets de cuisine ?

- 33% des sacs poubelles sont encore composés des déchets de cuisine et sont encore incinérés : plusieurs millions de francs par année pourraient être économisés !
- La valorisation du compost coûte moins que son incinération.
- Fabrication d'engrais : le tri des déchets de cuisine permet de fertiliser les sols et s'inscrit dans la préservation de la biodiversité et des sols.
- Énergie : pour chauffer des milliers de ménages genevois.

Comment utiliser la P'tite poubelle verte ?

Mettez dans la P'tite Poubelle Verte vos épluchures, os, arêtes de poisson, coquilles d'œufs, de moules ou d'huîtres, des restes de repas cuits ou crus, fleurs fanées, etc, mais pas la litière du chat !

Utilisez les nouveaux sacs de compost plus résistants et déposez vos déchets dans les points de tri sélectif ou écopoints de la commune.

Pour éviter les désagréments :

- a) Au frais. Laisser sécher la journée les épluchures et les mettre dans le frigo pour ralentir la fermentation, ou dans le congélateur, afin d'attendre d'en avoir assez pour remplir un sac.
- b) Sur le bord de la fenêtre, pour éviter les moucheron, ou en mettant du bicarbonate sur les épluchures pour éviter les mauvaises odeurs.